

Coup de rabot sur le Fonds vert et la formation : le compte n'y est pas !

Dimanche 18 février, Bruno Le Maire a annoncé un vaste plan d'économies de 10 milliards d'euros pour 2024, revoyant à la baisse les enveloppes envisagées pour les budgets ministériels et pour certains opérateurs de l'État comme l'ADEME. Fortement impacté par ces baisses de financement : le Fonds vert de l'ADEME, ou "fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires", qui permet, entre autres, aux collectivités de financer des projets de prévention et de gestion des déchets. Une hausse de 500 millions d'euros du Fonds avait été annoncée, elle sera finalement de 100 millions, **soit une division par 5 des financements prévus !**

Quel impact pour le déploiement du tri à la source des biodéchets ? En 2023, 350 dossiers ont été déposés au Fonds vert pour des projets liés à l'obligation du tri à la source des biodéchets instaurée par la loi AGEC. Fin 2023, 40 millions d'euros étaient en cours d'engagement ou déjà engagés, selon l'ADEME. Mais au vu du retard pris par de nombreuses collectivités, et par le coût supplémentaire engendré par la mise en place des solutions, la hausse des aides était une bonne nouvelle. Il est à craindre aujourd'hui que ce manque de financement ne retarde à la fois les efforts des collectivités déjà engagées et ne rebute les autres.

Impact sur la filière professionnelle et l'emploi. Cette réduction des financements aura un impact indéniable sur la filière professionnelle de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets : qui dit baisse de financement, dit moins d'embauches de profils spécialisés, comme les guide et maître-composteurs, indispensables à la mise en place du compostage de proximité, pourtant soutenu par 7 collectivités sur 10 !

C'est moins de financement pour former et sensibiliser les citoyens à ce nouveau geste de tri. Un mauvais signal, moins de deux mois seulement après l'entrée en vigueur de l'obligation du tri à la source de biodéchets. A cela s'ajoute la décision du gouvernement de demander aux salariés une participation forfaitaire pour se former avec leur Compte personnel de formation. Une mesure qui aura aussi des répercussions sur les organismes de formation de la filière et freinera les personnes désireuses de se former ou de se reconverter.

Baisse de financement : baisse des ambitions ? Comment, dans ces conditions, atteindre les objectifs fixés par l'État pour le Fonds vert : "réduire à moins de 50 % de déchets dangereux non inertes en 2025 et à seulement 10 % de déchets ménagers et assimilés en décharge en 2030" ?

Le Réseau Compost Citoyen appelle l'État à maintenir des financements à la hauteur des enjeux de réduction, de prévention et de gestion des biodéchets, pour permettre aux collectivités de se mettre en conformité avec la loi AGEC et la directive européenne 2008/2018. Sans financement digne de ce nom pour les collectivités, premières de cordée sur la transition écologique, nous continuerons d'enfouir ou d'incinérer massivement des biodéchets composés d'eau, une aberration environnementale et économique.

“ UNE DIVISION PAR 5 DES FINANCEMENTS PRÉVUS ! “

Contact presse

Réseau Compost Citoyen - Cécile Bussière
Chargée de plaidoyer et de partenariats
06 69 97 34 05
c.bussiere@reseaucompost.org
<https://reseaucompost.org>

Présentation du Réseau Compost Citoyen

Le Réseau Compost Citoyen, créé en 2009, est le premier réseau biodéchet de France, fort de ses 1 100 adhérent.es (citoyen.nes, professionnel.les du compostage et collectivités) et ses dix réseaux régionaux.

Le RCC a pour objet de promouvoir la prévention et la gestion de proximité des biodéchets (PG-PROX) dans une logique d'économie circulaire, sur les plans écologique, économique et social. Elle représente ses adhérents auprès des instances concernées par la gestion des déchets, soutient et accompagne ses membres dans le déploiement de leurs projets. Elle a également co-créé un dispositif de formation avec l'ADEME sur le compostage de proximité.